



**Conseil Municipal du 30 Janvier à 18h
Espace Jean GABIN
Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal**

Délibérations soumises
à l'approbation des
Conseillers Municipaux

Version 01

Nombre de membres en exercice : 10

Présents (9) : Guy HERMITTE - Alexandra JANION - Michèle GLAIVE MOREAU -Roger ROUAUD - Françoise MILLE SCHAACK - Annie SCHWEY – Christian MALBERTI- Vincent VOIRON -Ludovic TRIPONEL

Absent (1) : Steven HEUZE

Pouvoir (0)

Le Maire, Guy HERMITTE, procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Annie SCHWEY est élue à l'unanimité des membres présents et représentés, en qualité de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Compte rendu des décisions du Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Intervention relative à l'avancement du projet DOLCE VITA sis en lieu et place de l'ancienne gendarmerie, d'un représentant de la société PRIAMS.

- 1- DEL 01_20260130- Signature de conventions de servitudes avec le service des domaines concernant les parcelles situées entre la PAF et le Cros Lateron relatives à l'assainissement.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

- 2- DEL 02_20260130- Budget 2026 - Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du CGCT

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

- 3- DEL 03_20260130- Eau potable- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

- 4- DEL 04_20260130 - Tarifs d'eau potable- validation du coefficient de performance

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

La séance est levée à 19h30

Le Maire

Guy HERMITTE

